Le document unique d’évaluation des risques et la prise en compte du Covid-19

mardi 9 juin 2020, par lpe

Le Club d’Entreprises du Pays Rochefortais (CEPR a proposé à ses adhérents dès le début de la crise du COVID des temps de rencontre virtuelle en visioconférence afin de les aider à faire face à la crise et à les préparer à la reprise économique.
Pendant toute la période de confinement, le CEPR, présidé par Carole Merlet, et doté d’un Conseil d’Administration dynamique, s’est adapté au contexte et a proposé aux entreprises adhérentes de toute taille du territoire rochefortais des afterworks et des réunions plénières virtuelles. Ces rendez-vous mensuels ont pour but d’apporter un soutien aux entreprises en les informant des dernières mesures prises par le gouvernement, permettre les échanges de bonnes pratiques et des initiatives portées par les uns et les autres.

C’est dans ce même objectif que le CEPR organise **Mardi 9 juin 2020 à 18h30** une plénière virtuelle sur le Document Unique d’Evaluation des Risques et la prise en compte du Covid-19
Cet évènement est un lieu de rencontre et de partage des entreprises adhérentes du territoire Rochefortais.

Retrouver le CEPR sur leur site internet : www.cepr17.com